

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

# PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

---

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-26 SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

### **Avis sur le permis d'aménager pour l'extension du camping de Fort Falabraque, rue des peupliers à Seltz**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt neuf novembre à dix sept heures trente, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

#### **Membres présents :**

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, et Pascal STOLTZ Vice-présidents et Bernard HENTSCH, Assesseur

**Membre excusé :** Jean-Louis SITTER

#### **Autre personne présente :**

Sylvie GREGORUTTI, Directrice

Objet : Avis sur le permis d'aménager pour le projet suivant :

Extension du camping de Fort Falabraque, rue des peupliers à Seltz passant de 290 à 454 emplacements.

Le projet prévoit la modification de l'aménagement de 3 parcelles, d'une partie d'une autre parcelle et l'aménagement d'emplacement de camping sur 4 parcelles.

La superficie des terrains à aménager est fixée à 210 061 m<sup>2</sup>. Le nombre maximum d'emplacements atteindrait 454 places (tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs) pour monter à 2270 personnes maximum accueillies.

Le projet rentre dans le champ de compatibilité du SCoT pour avis.

#### Description

Le Camping de Fort Falabraque à Seltz est situé au sud du centre urbain de la commune le long de la rivière Sauer. Il se trouve dans une zone UL destinée aux activités de camping et d'activités nautiques. La SARL Fort Falabraque est porteuse du projet d'aménagement pour procéder à l'extension et à la rénovation complète du camping. L'entreprise Capfun exploite et

commercialise le site.

Espace de loisirs et d'hôtellerie de plein air sur un terrain de 210 061 m<sup>2</sup>, il est composé d'emplacements de camping et de résidences mobiles, d'un lac, d'une roselière, de bosquets et de prairies. Les terrains mitoyens sont constitués de terres agricoles en culture, herbage et de forêts.

Le tourisme représente une part importante de l'économie de Seltz avec la présence de deux campings sur le ban communal. Le développement de l'activité touristique est donc une priorité pour la commune, au vu de ses apports économiques.

La réalisation de ce projet d'aménagement permettrait à la commune de Seltz d'assurer la viabilité économique du camping et de l'activité touristique dans sa commune en augmentant sa capacité d'accueil.

### Les orientations et objectifs du SCoT

#### Analyse du projet au regard du SCoT

La superficie de la zone n'est pas modifiée et les aménagements restent similaires à l'existant.

L'objectif du SCoT est d'intégrer des principes visant à permettre une capacité d'accueil de nouveaux logements et à coordonner les politiques d'équipements et de services. Le renforcement des polarités du SCoT dont la polarité principale de Seltz constitue une orientation du SCoT.

Lors de la modification simplifiée n°3 du PLU de Seltz, le PETR a encouragé la commune de Seltz dans son positionnement économique, touristique et valorisation du plan d'eau, vis-à-vis du tourisme de séjour et de loisirs de la base de loisirs et hôtellerie de plein air (objectifs 2.4 et 2.5 du PADD). Le tourisme représente une part importante de l'économie de Seltz à conforter. Le projet vise une clientèle familiale.

### Décision

Le Bureau syndical,

Sur proposition du Président, à l'unanimité,

Au regard de l'analyse de la compatibilité avec les orientations et objectifs du SCoT de la Bande Rhénane Nord en vigueur de la demande du permis d'aménager du camping, rue des peupliers à Seltz.

**DONNE un avis favorable**

<p>Le Secrétaire de séance</p> <p>Serge SCHAEFFER</p> 	<p>Le Président</p> <p>Denis HOMMEL</p>  
---	--